



ATTESTATION ANNUELLE DE CONFORMITE VHU



Raison sociale: ROUVREAU RECYCLAGE SAS

Adresse du site: 201 rue Jean Jaurès 79000 NIORT

Agrément n°: PR 79 000 2D Délivré le: 01/12/2016 échu le: 16/05/2018

Arrêté préfectoral d'autorisation n°: 4510

N° attestation: 519687 Auditeur : JEANBRUN Andre

Date de visite: 15/03/2017

ECOCERT Environnement, en tant qu'organisme accrédité par le COFRAC et agréé par le Ministère de l'Ecologie et Développement Durable, atteste, en toute indépendance et sans préjudice des pouvoirs dont dispose l'Etat français pour la supervision du respect des exigences réglementaires, que l'auditeur a vérifié la conformité des activités et installations par rapport aux :



Cahier des charges figurant à l'annexe I de l'arrêté du 2 mai 2012 : Exploitant d'un centre VHU



ATTESTATION ANNUELLE DE CONFORMITE VHU



	C	NC	NA	N.V	Commentaires
Affichage Agrément					
Le numéro de l'agrément du site et sa date de fin de validité sont-ils affichés de façon visible à l'entrée de l'installation ?	<input checked="" type="checkbox"/>				Photo
Déclaration ADEME - SYDEREP					
La communication de ces informations (déclaration ADEME) pour l'année intervient-elle au plus tard le 31 mars de l'année n + 1 ?	<input checked="" type="checkbox"/>				Le 06/02/2017
La vérification et validation du contenu de la déclaration (par ECOCERT Environnement) sont-elles réalisées avant le 31 août de l'année n + 1.	<input checked="" type="checkbox"/>				Le 23/03/2017
Opération de dépollution					
Les pots catalytiques sont-ils retirés ?	<input checked="" type="checkbox"/>				Photo
Les réservoirs de gaz liquéfié sont-ils retirés ?	<input checked="" type="checkbox"/>				
Les éléments filtrants contenant des fluides, comme, par exemple, les filtres à huiles et les filtres à carburants, sont-ils retirés ?	<input checked="" type="checkbox"/>				Photo et registre déchets avec cas spécifique pour les VHU et docs associés DO QSER 039: RAS
Les composants susceptibles d'exploser, y compris les airbags et les prétensionneurs sont-ils retirés ou neutralisés ?	<input checked="" type="checkbox"/>				Systématiquement neutralisation batterie et si besoin malette, personne formée si intervention intérieur. Photo.
Les carburants sont-ils retirés, et stockés séparément le cas échéant, notamment en vue d'être collectés ?	<input checked="" type="checkbox"/>				Photo et registre déchet
Les huiles de carters sont-elles retirées, et stockées séparément le cas échéant, notamment en vue d'être collectées ?	<input checked="" type="checkbox"/>				Photo et registre déchet
Les huiles de transmission sont-elles retirées, et stockées séparément le cas échéant, notamment en vue d'être collectées?	<input checked="" type="checkbox"/>				Photo et registre déchet
Les huiles de boîtes de vitesse sont-elles retirées, et stockées séparément le cas échéant, notamment en vue d'être collectées ?	<input checked="" type="checkbox"/>				Idem
Les huiles hydrauliques sont-elles retirées, et stockées séparément le cas échéant, notamment en vue d'être collectées ?	<input checked="" type="checkbox"/>				Idem
Les liquides de refroidissement sont-ils retirés, et stockés séparément le cas échéant, notamment en vue d'être collectés ?	<input checked="" type="checkbox"/>				Idem
Les liquides antigels sont-ils retirés, et stockés séparément le cas échéant, notamment en vue d'être collectés ?	<input checked="" type="checkbox"/>				



ATTESTATION ANNUELLE DE CONFORMITE VHU



	C	NC	NA	N.V	Commentaires
Les liquides de freins sont-ils retirés, et stockés séparément le cas échéant, notamment en vue d'être collectés ?	<input checked="" type="checkbox"/>				
Tout autre fluide présent dans le véhicule hors d'usage est-il retiré, et stocké séparément le cas échéant, notamment en vue d'être collecté ?	<input checked="" type="checkbox"/>				
L'intégralité des fluides frigorigènes sont-ils retirés, récupérés et stockés en vue de leur traitement?	<input checked="" type="checkbox"/>				Agrement SGS valide. Personnel formé.
Les filtres et les condensateurs contenant des polychlorobiphényles (PCB) et des polychloroterphényles (PCT) sont-ils retirés suivant les indications fournies par les constructeurs automobiles sur la localisation de ces équipements dans les modèles de véhicules concernés de leurs marques ?				<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de cas constaté déclaré en 2016. Info via base IDIS
Les composants recensés comme contenant du mercure sont-ils retirés suivant les indications fournies par les constructeurs automobiles sur la localisation de ces équipements dans les modèles de véhicules concernés de leurs marques ?				<input checked="" type="checkbox"/>	Idem ci-dessus
Les pneumatiques sont-ils démontés de manière à préserver leur potentiel de réutilisation ou de valorisation ?	<input checked="" type="checkbox"/>				Photo
Seul le personnel du centre VHU est-il autorisé à accéder aux véhicules hors d'usage avant ces opérations de dépollution ?	<input checked="" type="checkbox"/>				Personnels formés. Zone identifiée.
Les batteries sont-elles retirées ?	<input checked="" type="checkbox"/>				Photo et registre déchets + BSD
Opérations de démontage					
Les composants métalliques contenant du cuivre, de l'aluminium, du magnésium sont-ils extraits du véhicule ?	<input checked="" type="checkbox"/>				Via broyeur
Les composants volumineux en matière plastique (pare-chocs, tableaux de bord, récipients de fluides, etc...) sont-ils extraits du véhicule ? Sauf si le centre VHU peut justifier que ces composants sont séparés du véhicule par un autre centre VHU ou un broyeur agréé de manière à pouvoir réellement être recyclés en tant que matériaux.	<input checked="" type="checkbox"/>				Via broyeur ou démontage pour valorisation avec mise en balle (récent).
Le verre est-il extrait du véhicule ?	<input checked="" type="checkbox"/>				Via broyeur



ATTESTATION ANNUELLE DE CONFORMITE VHU



	C	NC	NA	N.V	Commentaires
Contrôle, traçabilité, stockage et mises sur le marché					
L'état des composants et éléments démontés est-il contrôlé en vue de leur réutilisation?	<input checked="" type="checkbox"/>				Contrôle si moteur tournant pour pièces mécaniques. Procédure de démontage en place IN REA CO4
Une traçabilité par l'apposition d'un marquage approprié est-elle réalisée lorsqu'il est techniquement possible?	<input checked="" type="checkbox"/>				La traçabilité sera complètement assuré à partir de mi 2017 avec mise en place du logiciel ATEMO. Pour l'instant traçabilité manuelle et vente sans garantie. (Voir photo magasin)
Les pièces destinées à la réutilisation sont-elles mises sur le marché ?	<input checked="" type="checkbox"/>				Sauf pièces sécurité
La vente aux particuliers de composants à déclenchement pyrotechnique est-elle bien interdite ?	<input checked="" type="checkbox"/>				
Les opérations de stockage sont-elles effectuées de façon à ne pas endommager les composants et éléments réutilisables ou valorisables, ou contenant des fluides ?	<input checked="" type="checkbox"/>				Photos



ATTESTATION ANNUELLE DE CONFORMITE VHU



	C	NC	NA	N.V	Commentaires
Obligation de l'exploitant du centre VHU					
Transfert de véhicule(s) hors d'usage à un Broyeur					
Les véhicules hors d'usage traités préalablement dans ses installations sont-ils remis uniquement à un broyeur agréé ?	<input checked="" type="checkbox"/>				AFM PR 4400021B et PR8600063B ou GDE PR 44 000 O6B
Transfert de véhicule(s) hors d'usage à un autre Centre VHU					
Les véhicules hors d'usage traités préalablement dans ses installations sont-ils remis, sous la responsabilité du centre VHU, à un autre centre VHU agréé ?	<input checked="" type="checkbox"/>				
Transfert de véhicule(s) hors d'usage à une autre Installation CE					
Les véhicules hors d'usage traités préalablement dans ses installations sont-ils remis à toute autre installation de traitement autorisée à cet effet dans un autre Etat membre de la Communauté européenne, dès lors que le transfert transfrontalier des véhicules hors d'usage est effectué dans le respect des dispositions du règlement n° 1013/2006 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2006 concernant les transferts de déchets ?			<input checked="" type="checkbox"/>		
Transfert déchets issus du traitement des VHU					
Les déchets issus du traitement des véhicules hors d'usage sont-ils remis uniquement à des installations respectant les dispositions de l'article R. 543-161 du code de l'environnement ?	<input checked="" type="checkbox"/>				OUI, agréés et contrôle dans le cadre du système de management de l'environnement certifié Iso 14001.
Transfert de véhicule(s) hors d'usage entre deux centres VHU agréés					
le deuxième centre VHU agréé communique-t-il au premier centre VHU agréé les données nécessaires à ce dernier pour répondre à son obligation de déclarer au sens du 5° de l'article R. 543-164.			<input checked="" type="checkbox"/>		
Performances					
L'exploitant tient-il à la disposition des opérateurs économiques avec lesquels il collabore, ou avec lesquels il souhaite collaborer, ses performances en matière de réutilisation et recyclage et de réutilisation et valorisation des véhicules hors d'usage ?	<input checked="" type="checkbox"/>				Déclaration Ademe. Données communiquées à la Dreal; Analyse rubrique ICPE 2712



ATTESTATION ANNUELLE DE CONFORMITE VHU



	C	NC	NA	N.V	Commentaires
Données comptables et financières économique de la filière					
L'exploitant tient-il à la disposition de l'instance définie à l'article R. 543-157-1 les données comptables et financières permettant à cette instance d'évaluer l'équilibre économique de la filière ?	<input checked="" type="checkbox"/>				



ATTESTATION ANNUELLE DE CONFORMITE VHU



	C	NC	NA	N.V	Commentaires
Article R. 322-9 du code de la route					
Un certificat de destruction est-il délivré au détenteur du véhicule hors d'usage au moment de l'achat ?	<input checked="" type="checkbox"/>				Contrôle traçabilité d'un véhicule Citroen Xsara 5428 TN 79 sur l'ensemble du parcours : provenance Indra Demande d'enlèvement Pris en charge le 26. 02. 16. Déclaration de cession le 11.05.16. Contrôle carte grise / RAS. Destruction administrative en date du 26.04.16.
R 322-9 alinéa 1					
Tout propriétaire d'une voiture particulière, d'une camionnette ou d'un cyclomoteur à trois roues qui le cède pour destruction a-t-il remis le certificat d'immatriculation à un démolisseur, ou broyeur, agréé en application de l'article R. 543-162 du code de l'environnement ?	<input checked="" type="checkbox"/>				Déclaration d'achat pour destruction RAS. Enregistrement dans le système d'immatriculation des véhicules le 11.05.2016.
R 322-9 alinéa 2					
Le démolisseur qui a souhaité ultérieurement faire détruire le VHU, a-t-il adressé une déclaration d'intention de détruire au préfet d'un département de son choix, soit par voie électronique s'il est habilité par le ministre de l'intérieur ?	<input checked="" type="checkbox"/>				
R 322-9 alinéa 3					
Le démolisseur, ou le broyeur, agréé a-t-il adressé, dans les quinze jours suivants l'achat du véhicule, au préfet du département de son choix une déclaration l'informant de l'achat pour destruction du véhicule ?	<input checked="" type="checkbox"/>				
Le démolisseur, ou le broyeur, agréé a-t-il remis concomitamment au propriétaire du véhicule une copie de la déclaration d'achat pour destruction ?	<input checked="" type="checkbox"/>				Contrôle Xsara et véhicule suivants RAS
R 322-9 alinéa 4					
Le démolisseur, dans le même délai de quinze jours à compter de la date de mutation du véhicule, a-t-il transmis au préfet du département d'immatriculation, un exemplaire du récépissé de prise en charge pour destruction et lui a-t-il adressé en outre l'une des pièces mentionnées aux 1er et 2ème alinéas du présent article ? Soit par voie électronique s'il est habilité par le ministre de l'intérieur.	<input checked="" type="checkbox"/>				



ATTESTATION ANNUELLE DE CONFORMITE VHU



	C	NC	NA	N.V	Commentaires
Garantie financière					
L'exploitant a-t-il constitué, le cas échéant, une garantie financière, dans les conditions prévues à l'article L. 516-1 du code de l'environnement ?	<input checked="" type="checkbox"/>				Dossier Dreal en date du 15.12.16 : RAS



ATTESTATION ANNUELLE DE CONFORMITE VHU



	C	NC	NA	N.V	Commentaires
Dispositions relatives aux sites de traitement et de stockage					
Entreposage des véhicules hors d'usage					
les emplacements sont-ils aménagés de façon à empêcher toute pénétration dans le sol des différents liquides que ses véhicules peuvent contenir ?	<input checked="" type="checkbox"/>				Les véhicules non dépollués ou sous gestion assurance sont en attente sur zone identifiée et imperméabilisée reliée au deshuileur. RAS
Entreposage des véhicules hors d'usage non dépollués					
Les emplacements sont-ils revêtus de surfaces imperméables, avec dispositif de collecte des fuites, décanteurs et épurateurs-dégraisseurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>				RAS Photos



ATTESTATION ANNUELLE DE CONFORMITE VHU



	C	NC	NA	N.V	Commentaires
Lors du démontage et à l'entreposage des moteurs, des pièces susceptibles de contenir des fluides, des pièces métalliques enduites de graisses, des huiles, produits pétroliers et produits chimiques divers, les emplacements sont-ils revêtus de surfaces imperméables ?	<input checked="" type="checkbox"/>				RAS Photos Registres déchets . BSD Prestataires agréés / Iso 14001
Les filtres et les condensateurs contenant des polychlorobiphényles (PCB) et des polychloroterphényles (PCT) sont-ils entreposés dans des conteneurs appropriés ?				<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de signalés en 2016. Suit via la liste IDIS et conseils INDRA
Les batteries sont-elles entreposées dans des conteneurs appropriés ?	<input checked="" type="checkbox"/>				Photos
Les carburants extraits des véhicules hors d'usage sont-ils entreposés dans des réservoirs appropriés, le cas échéant séparés, dans des lieux dotés d'un dispositif de rétention ?	<input checked="" type="checkbox"/>				
Les huiles de carters extraits des véhicules hors d'usage sont-elles entreposées dans des réservoirs appropriés, le cas échéant séparés, dans des lieux dotés d'un dispositif de rétention ?	<input checked="" type="checkbox"/>				
Les huiles de boîtes de vitesse extraits des véhicules hors d'usage sont-elles entreposées dans des réservoirs appropriés, le cas échéant séparés, dans des lieux dotés d'un dispositif de rétention ?	<input checked="" type="checkbox"/>				
Les huiles de transmission extraits des véhicules hors d'usage sont-elles entreposées dans des réservoirs appropriés, le cas échéant séparés, dans des lieux dotés d'un dispositif de rétention ?	<input checked="" type="checkbox"/>				
Les huiles hydrauliques extraits des véhicules hors d'usage sont-elles entreposées dans des réservoirs appropriés, le cas échéant séparés, dans des lieux dotés d'un dispositif de rétention ?	<input checked="" type="checkbox"/>				
Les liquides de refroidissement extraits des véhicules hors d'usage sont-ils entreposés dans des réservoirs appropriés, le cas échéant séparés, dans des lieux dotés d'un dispositif de rétention ?	<input checked="" type="checkbox"/>				
Les liquides antigels extraits des véhicules hors d'usage sont-ils entreposés dans des réservoirs appropriés, le cas échéant séparés, dans des lieux dotés d'un dispositif de rétention ?	<input checked="" type="checkbox"/>				
Les liquides de freins extraits des véhicules hors d'usage sont-ils entreposés dans des réservoirs appropriés, le cas échéant séparés, dans des lieux dotés d'un dispositif de rétention ?	<input checked="" type="checkbox"/>				

	C	NC	NA	N.V	Commentaires
Les acides de batteries extraits des véhicules hors d'usage sont-ils entreposés dans des réservoirs appropriés, le cas échéant séparés, dans des lieux dotés d'un dispositif de rétention ?	<input checked="" type="checkbox"/>				
Les fluides de circuits d'air conditionné extraits des véhicules hors d'usage sont-ils entreposés dans des réservoirs appropriés, le cas échéant séparés, dans des lieux dotés d'un dispositif de rétention ?	<input checked="" type="checkbox"/>				
Tout autre fluide contenu dans les véhicules hors d'usage extraits des véhicules hors d'usage sont-ils entreposés dans des réservoirs appropriés, le cas échéant séparés, dans des lieux dotés d'un dispositif de rétention ?	<input checked="" type="checkbox"/>				
Les pneumatiques usagés sont-ils entreposés dans des conditions propres à prévenir le risque d'incendie, à favoriser leur réutilisation, leur recyclage ou leur valorisation, et dans les régions concernées par la dengue et autres maladies infectieuses tropicales, à prévenir le risque de prolifération des moustiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>				Photos. Stockage par petites quantités à l'abri puis entreposage externe : dans un conteneur. Pas satisfaisant le jour de l'audit : mais action en cours et programmée de modification de toute la zone actuelle DIB. Au programme du plan d'actions ISO 14001. Le stockage de pneu est prévu pour être amélioré. A noter une amélioration déjà depuis 2015.
Les eaux issues des emplacements affectés au démontage des moteurs et pièces détachées, mentionnées ci-dessus, y compris les eaux de pluie ou les liquides issus de déversements accidentels, sont-elles récupérées et traitées avant leur rejet dans le milieu naturel, notamment par passage dans un décanteur - déshuileur ou tout autre dispositif d'effet jugé équivalent par l'inspection des installations classées ?	<input checked="" type="checkbox"/>				Suivi via le système de management . Répond aux exigences de l'AP. Le débourbeur a été décanté en 2015 par société agréée Ortec et le contrôle des eaux a été réalisé par laboratoire Ianesco le 24. 11.16 (Rapport E16 23914).
Le demandeur tient-il le registre de police défini au chapitre Ier du titre II du livre III de la partie réglementaire du code pénal ?	<input checked="" type="checkbox"/>				



ATTESTATION ANNUELLE DE CONFORMITE VHU



	C	NC	NA	N.V	Commentaires
Taux de réutilisation et de valorisation					
12° de l'article R. 543-164 du code de l'environnement					
Le taux de réutilisation et de recyclage des matériaux issus des véhicules hors d'usage, en dehors des métaux, des batteries et des fluides issus des opérations de dépollution atteint-il minimum de 3,5 % de la masse moyenne des véhicules ?	<input checked="" type="checkbox"/>				6.01%
Le taux de réutilisation et de valorisation en dehors des métaux, des batteries et des fluides issus des opérations de dépollution est-il au minimum de 5 % de la masse moyenne des véhicules, y compris par le biais d'une coopération avec d'autres centres VHU agréés ?	<input checked="" type="checkbox"/>				7.29%
12 article R. 543-164/165 du code de l'environnement et objectifs fixés à l'article R. 543-160.					
Le centre VHU s'est-il assuré que les performances des broyeurs à qui il cède les véhicules hors d'usage qu'il a traités, ajoutées à ses propres performances, permettent l'atteinte des taux mentionnés à l'article R. 543-160 du code de l'environnement (80% de la masse totale des véhicules traités) ? et/ou Le Broyeur s'est-il assuré que les performances du centre VHU à qui il achète les véhicules hors d'usage préalablement traités, ajoutées à ses propres performances, permettent l'atteinte des taux mentionnés à l'article R. 543-160 du code de l'environnement (80% de la masse totale des véhicules traités) ?	<input checked="" type="checkbox"/>				Résultats OK Broyeur AFM PR 4400021B et PR 86 000063B. GDE VPR 44000006B
Le taux de réutilisation et de valorisation, calculé sur une base annuelle, atteint-il un minimum de 95 % de la masse totale des véhicules traités au plus tard le 1er janvier de l'année n + 1, pour l'ensemble des véhicules hors d'usage ?	<input checked="" type="checkbox"/>				Voir Tableau Ademe
Le taux de réutilisation et de recyclage, calculé sur une base annuelle atteint-il un minimum de 85 % de la masse totale des véhicules traités au plus tard le 1er janvier de l'année n + 1, pour l'ensemble des véhicules hors d'usage ?	<input checked="" type="checkbox"/>				Idem Syderep



ATTESTATION ANNUELLE DE CONFORMITE VHU



	C	NC	NA	N.V	Commentaires
Traçabilité des véhicules hors d'usage					
L'exploitant établit-il en trois exemplaires d'un bordereau de suivi mentionnant les numéros d'ordre des carcasses de véhicules hors d'usage correspondants aux numéros se trouvant dans le livre de police?	<input checked="" type="checkbox"/>				Contrôle traçabilité des véhicules décembre 2016 ; RAS
L'exploitant établit-il en trois exemplaires d'un bordereau de suivi mentionnant les tonnages associés (modèle en annexe III de l'arrêté du 2 mai 2012)?	<input checked="" type="checkbox"/>				
Un exemplaire du bordereau de suivi est-il conservé par le centre VHU?	<input checked="" type="checkbox"/>				
Les deux autres exemplaires du bordereau de suivi sont-ils envoyés au broyeur avec le ou les lot(s) de véhicules hors d'usage préalablement traités correspondants.	<input checked="" type="checkbox"/>				
Attestation de capacité					
L'exploitant du centre VHU dispose-t-il de l'attestation de capacité mentionnée à l'article R. 543-99 du code de l'environnement?	<input checked="" type="checkbox"/>				
L'attestation de capacité a-t-elle été délivrée pour une durée maximale de cinq ans après vérification par l'organisme agréé ?	<input checked="" type="checkbox"/>				
L'attestation est-elle bien de catégorie V conformément à l'annexe I de l'arrêté du 30 juin 2008 susvisé?	<input checked="" type="checkbox"/>				



ATTESTATION ANNUELLE DE CONFORMITE VHU



Conclusion	C=conforme	NC= Non-conforme	NA = Non applicable	NV = Non - vérifiable	Commentaire global
Nb d'exigences:	70	0	3	2	- Entreprise certifiée en environnement et sécurité. Système de management opérationnel. Respect de l'arrêté préfectoral. Personnels formés, ressources assurées, site en maîtrise des risques opérationnels courant. Analyse en complément de la rubrique 2712 (surface de 13860m ²): ras et les NC et les axes d'amélioration font l'objet d'un plan d'actions. Appartient au réseau Indra Code client 79006. Audit Indra et en cours une étude pour la réorganisation VHU.

Signature d'ECOCERT Environnement :